Image not found or type unknown

Exhaussement autour d une construction

Par **formal_old**, le **02/11/2007** à **09:29**

Bonjour,
Je viens d'emenager dans ma maison construite par JB au mois d aout dernier ce qui deplait a mon voisin qui s etait oppose aux 2 precedents projets qui il est vrai portaient sur cette parcelle de 1200 m2 sur 2 ou 4 logements.
J ai donc fait construire un plain pied dont il conteste la hauteur.
La mairie de Chaniers s est deplacee et à constate la regularite de cette construction.
Ne pouvant agir sur ce sujet, il me reproche maintenant un exhaussement realise autour de ma maison, mais comment habiter s il existe une marche de 20 à 60 cm ?
Le rapport de la mairie dit qu un exhaussement a ete realise afin de niveller et embellir la realisation.
Merci de votre reponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés